



DANS SA SEANCE DU 24 AVRIL 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à M. J.-D. Baltisberger, rte de la Gare 4, parcelle 125, pour la construction d'une véranda non chauffée

A pris note

- Des remerciements du Curling Lausanne Olympique quant à notre soutien financier

La municipalité